**Fonds de bourses d’études Timberkids**

La Fondation Caritative Timberkids offre la Bourse d’études Timberkids pour les enfants des propriétaires et des employés de magasin TIMBER MART.

Chaque année, la Fondation Caritative Timberkids attribuera au total cinq bourses d’études d’une valeur de 2 500 $ - une dans chaque région du Canada (Colombie-Britannique, Ouest canadien (Alberta, Manitoba et Saskatchewan), Ontario, Québec et les provinces Atlantique)

à un étudiant à temps plein d’un établissement d’enseignement postsecondaire. Le processus de soumission de demande application prendra en considération deux critères, à savoir, les besoins financiers et l’engagement communautaire.

La date d’échéance pour toutes les demandes est le 30 avril. La bourse d’études sera attribuée en juillet pour l’année scolaire à venir.

**Processus de soumission de demande :**

Afin d’être considéré pour l’attribution de la bourse d’études Timberkids, les demandeurs doivent soumettre les documents suivants à timberkids@timbermart.ca identifiés par la référence “Soumission de demande de bourse d’études Timberkids”:

1. **Formulaire de soumission de demande**
2. **Dissertation** – Dans une dissertation de deux pages (maximum), veuillez donner un aperçu de la raison pour laquelle vous avez choisi votre domaine d’étude, incluant vos aspirations professionnelles et vos objectifs en matière d’éducation. Veuillez également fournir un sommaire de vos activités parascolaires, de votre bénévolat, ainsi que de votre engagement communautaire. Veuillez inclure les noms des organisations, la période de votre implication et une description de vos responsabilités auprès de chacune d’elles.
3. **Évaluation des besoins financiers–** Afin de nous aider dans l’évaluation de vos besoins financiers en tant que demandeur à la bourse d’étude Timberkids, complétez la partie de la demande dédiée à la situation financière.

Toutes les demandes de bourses d’études doivent être remplies personnellement par le demandeur. La soumission par des tierces parties ne sera pas acceptée.

**Le processus de sélection :**

Le récipiendaire de la bourse d’études est choisi par le conseil d’administration de la Fondation Caritative Timberkids. Toutes les demandes dument complétées seront étudiées par le conseil d’administration et un récipiendaire sera choisi sur la base des deux critères : besoins financiers et engagement communautaire.

Si vous êtes sélectionnés pour la bourse d’études, vous devez fournir la preuve d’inscription, ainsi que votre numéro d’assurance sociale tel que requis par l’agence de Revenu Canada. Tous les récipiendaires de bourse d’études recevront un relevé T4A à la fin de l’année fiscale.

Si vous serez sélectionné comme récipiendaire de la bourse d’études Timberkids, vous en serez informé par téléphone au numéro que vous avez fourni sur votre demande. Un courriel sera aussi envoyé, lequel inclura des détails supplémentaires sur la bourse d’études et dans lequel il vous sera demandé de vérifier l’information vous concernant. Tous les autres demandeurs seront avisés par courriel et seront encouragés à soumettre une demande à nouveau l’année suivante.